



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROUSSELES**

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le



ID : 066-216602177-20250605-DELIB242025-BF

SEANCE DU 5 JUIN 2025

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 + 4 pouvoirs
Date de la convocation : 30/05/2025
Date d'affichage : 30/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, DUFOUR Laurence, GERBAUD Grégory, HITA José, KNAFF Barbara, MIR Laure, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien.

Absents : FERNANDEZ Pierre, JULIAN Vanessa.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme ALBERT Jeannine, M. BOUDON Matthieu à M. BRETEAU Philippe, Mme MONTOYA Cécile à M. GERBAUD Grégory, Mme VIDAL Mélanie à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°24/2025 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de prendre une Décision Modificative Budgétaire afin de prendre en compte la notification d'une subvention en recettes d'investissement et afin de corriger deux erreurs d'imputation.

Il propose ainsi la décision modificative budgétaire suivante :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Compte 1322 (subvention Région)		+ 40 000.00 €
Compte 1641 (emprunt)		-40 000.00 €
Compte 165 (remboursement caution)	-180 000.00 €	
Compte 1641 (remboursement capital emprunt)	+ 180 000.00 €	
Chapitre 040 Compte 21538	-57 468.00 €	
Chapitre 041 Compte 21538	+ 57 468.00 €	
Chapitre 040 Compte 238		-57 468.00 €
Chapitre 041 Compte 238		+ 57 468.00 €
TOTAL	0 €	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valable
membres présents et représentés :

- **ADOpte** la Décision Modificative Budgétaire n° 1 telle que présentée par M. le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

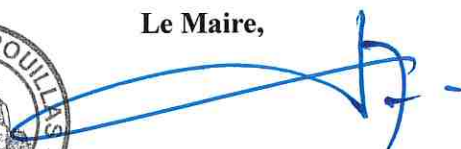
La secrétaire de séance,



Laurence DUFOUR



Le Maire,



Rémy ATTARD

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 11/06/2025
- Affichage le : 11/06/2025
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréfuge citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr